FO TOULOUSE MÉTROPOLE CCAS

FLASH INFO

Contraintes budgétaires 2025 : Des impacts immédiats sur nos Collectivités !

Le 29 janvier dernier, les Organisations Syndicales représentatives étaient reçues par le Directeur Général des Services, accompagné de la DGRH afin d'échanger sur les contraintes budgétaires 2025 et leurs impacts immédiats sur nos Collectivités.

Lors de cette rencontre, 2 principales mesures nous ont été annoncées :

Un impact direct sur les effectifs

Un changement de doctrine du pilotage des ressources humaines dès cette année !

- Désormais, chaque Direction Générale pilotera sa propre masse salariale
- Du recrutement de fonctionnaires et de contractuels sur postes permanents, jusqu'au recours aux contrats à durée déterminée courts (« contrats tempos ») …

Mais une condition intangible s'imposera à chaque DG !

- La masse salariale 2025 ne pourra, en aucun cas, dépasser celle consommée en 2024 !

Sous un maintien apparent de la masse salariale, cette politique dissimule une baisse drastique des moyens alloués au Service Public !

Pourquoi ?
Le seul Glissement Vieillesse Technicité (GVT) augmente naturellement la masse salariale chaque année ! (Avancements de grade et avancements d'échelons).

En conséquence, pour respecter cette contrainte de maintien de la masse salariale, il faudra nécessairement **être…moins nombreux !**

Les effets se font déjà ressentir dans certaines directions avec la diminution du recours aux contrats tempos, et qui vont s'accentuer avec une baisse annoncée du recours aux apprentis, saisonniers et stagiaires.

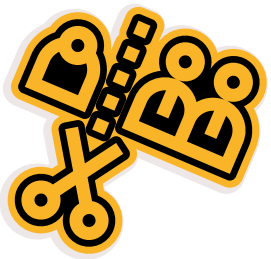

Seules deux (relatives) bonnes nouvelles :

- Les postes vacants seront désormais prioritairement proposés à la mobilité interne et, uniquement dans un second temps, ouverts en externe.
- De même, les contrats sur **postes permanents** devraient, sauf cas particulier, être renouvelés.

FO dénonce cette baisse de moyens qui impactera tant les conditions de travail de l'ensemble des agents que la qualité du service public rendu !

Un impact direct sur la carrière

Il a été annoncé lors de cette rencontre, 2 décisions sur nos carrières. Habituellement, en dehors de cas particuliers, les nominations étaient effectives au 1er juillet de chaque année.

Or, il a été décidé de différer dans le temps les dates de nominations effectives en 2025, c'est le choix d'un ralentissement de nos possibilités de déroulement de carrière qui est fait par la Collectivité

- La commission d'Avancements de Grade aura lieu en juin 2025 pour des nominations effectives en septembre 2025.
- La commission de Promotion Interne aura lieu en novembre 2025 pour des nominations effectives à compter du 1er janvier 2026.

Commission d'avancement de grade

Exemple : Agent Cat.C Adjoint Technique

L'agent est éligible à un avancement de grade (par exemple, de AT principal 2e classe à celui de AT principal 1ère classe)

Situation jusqu'en 2024 : La commission se réunissait en juin, il bénéficiait de son nouveau grade dès juillet, avec l'augmentation de rémunération induite à compter de la paie de juillet.

Situation 2025 avec les nouvelles dates : La commission se réunirait en juin 2025, et la nomination serait effective qu'en septembre 2025. L'agent devra attendre plusieurs mois avant de bénéficier de son nouveau grade et surtout de l'augmentation de rémunération induite (sans rétroactif depuis juillet).

Commission de Promotion interne

Exemple : Agent Cat.C Adjoint Administratif

L'agent est éligible à une promotion interne (par exemple, du grade d'Adjoint Administratif principal 1ère classe au grade de Rédacteur)

Situation jusqu'en 2024 : La commission se réunissait en juin, il était nommé dès juillet, avec l'augmentation de rémunération induite à compter de la paie de juillet.

Situation 2025 avec les nouvelles dates : La commission se réunirait en novembre 2025, et la nomination ne serait effective qu'en janvier 2026. L'agent devra attendre plusieurs mois avant de bénéficier de son nouveau grade et surtout de l'augmentation de rémunération induite (sans rétroactif depuis juillet). De plus, sa nouvelle ancienneté dans le grade partira de 2026 et non pas de 2025.

Des conséquences très concrètes pour les agents :

- **Une perte financière :** Les agents qui auraient dû être promus plus tôt sont privés d'une augmentation de salaire pendant plusieurs mois. Cette perte peut être significative, surtout pour les grades les plus élevés.
- **Un impact sur la carrière :** Le déroulement de carrière des agents est ralenti. L'ancienneté dans le nouveau grade est retardée et peut influer les futurs avancements de grade et/ou promotion interne possibles.

FO dénonce une telle mesure, particulièrement impactante pour les agents ! En effet, la date de nomination impacte tant la rémunération que la suite du déroulement de carrière.

FO TOULOUSE MÉTROPOLE - CCAS

FOTMCCAS

Nous contacter :

Adresse : 7 avenue PARMENTIER
31200 – TOULOUSE

Métro : Ligne B - Station CANAL du MIDI

Téléphone : 05.81.91.77.33

Mail : fo.tm-ccas@toulouse-metropole.fr

Site internet : www.fo-toulousemetropole-ccas.com
Facebook : @toulousemetropole
Instagram : fotmccas